Là, c'est XO9. Je suis urbaniste planificateur, Togolais. Et ensuite, mon parcours est très simple. J'ai commencé par travailler à la direction générale de l'urbanisme de l'habitat où, j'ai fait une petite carrière de près de 15 ans, où j'ai été chef de division études et autres. Avant d'être détaché à l'école africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme, d'abord en tant qu'enseignant et puis, de l'enseignant (que nous appelons à l'époque enseignant permanent) j'ai été directeur des études de la même école pendant huit (08) ans. Et après, directeur général par intérim de la même école pendant deux (02) ans et demi.

Mais au-delà de tout ça, en tant que professionnel, je fais des consultations aussi. Et ça m'a permis de toucher un peu de tout dans le domaine, surtout de l'urbanisme, de l'environnement urbain, du développement urbain, de la planification, etc.

Donc, aujourd'hui, je suis pratiquement à la retraite, mais je continue l'enseignement. Pas seulement à l’LL, maintenant dans d'autres écoles aussi, à l'Université de Lomé, à l'Université de Kara, à l'UCAO. Et j'ai gardé aussi la consultation qui me nourrit plus et qui me fait découvrir beaucoup de choses.

Comme je viens de dire de mon parcours, je n’ai fait que ça.

Il y a effectivement les outils prévisionnels et les outils opérationnels (pour parler le langage des spécialistes).

Au Togo, il faut dire que jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de code sur lequel on se base. Mais nous avons un ancien décret qui a été actualisé en 2006 ou en 2010 qu’on appelle les actes de l'urbanisme, qui fait office de ce code.

Partant de ça, les outils prévisionnels sont souvent les plans directeurs d'urbanisme et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.

Ensuite, les outils opérationnels sont souvent les plans d'urbanisme de détail, les plans de lotissement, les plans d'aménagement, les plans de restructuration, les plans de régularisation.

Donc, tous ces documents, c'est avec ça que nous gérons ou que le Togo gère l'espace urbain ou son espace urbain. Et aujourd'hui, le Togo est l'un des pays où on peut dire que toutes les villes et chef-lieu (que ce soit de préfecture, de sous-préfecture) ont bénéficié plus d'une fois des schémas directeurs, plus d'une fois des plans d'urbanisme de détail ou plus d'une fois de lotissement, ce qui fait que quand vous arrivez à Lomé ou quand vous arrivez dans une ville, vous verrez toujours ce côté technique, ce côté où la ville semble toujours tracée. Et c'est là où on se dit quand même que le Togo a pris un peu de l'avance sur certains pays qu'on a eu à visiter. Mais au-delà de ça aussi, cette avance reste seulement à être bien contrôlée, à être bien gérée pour donner une autre image à nos différentes villes.

Oui, vous savez, Lomé a une histoire. Et cette histoire, c'est ça qui est intéressante. Il faut commencer dès sa naissance, parce que si on remonte un peu à la colonisation, vous savez très bien que le Togo a été colonisé par les Allemands. Au départ, Lomé n'était pas la capitale. La capitale était à Aneho. Quand les Allemands ont signé le traité de protectorat avec ma MLAPPA 3, ils ont déplacé toute de suite la capitale à Aneho. Et c'est à la suite de certains problèmes, parce qu'on peut dire que l'espace urbain ou l'espace d'Aneho, c'est un espace qui est recouvert de beaucoup d'eau, près d’au moins plus de 50%. Et ça fait que l'extension de la ville a pris un coup. Et on a pensé qu'il faut revenir à Lomé, qu'ils détestaient. Parce qu'à l'époque, ils disaient (**et ça c'est les écrits, et je peux te renvoyer vers les écrits de Yves MARGUERAT, le géographe**) que Lomé est une ville de contrebande. Et que le comptoir qui était là était plus orienté vers la contrebande. Donc, les Allemands étaient au départ très méfiants. Mais pour le faire, ce qui est intéressant, ils ont demandé de faire un état des lieux avant qu'on ne déplace la capitale sur Lomé. Et cet état des lieux, d'ores et déjà, quand on l’a fait (toujours dans les archives de MARGUERAT) a déjà donné, l'allure de la ville déjà tracé, déjà planifié.

Donc, c'est sur cette base qu'en 1913, on a sorti le premier schéma directeur de la ville, où du moins le futur de Lomé, avec la projection du boulevard circulaire. Et Lomé s'arrêtait à l'intérieur de ce boulevard circulaire. Malheureusement, la première guerre mondiale est arrivée un peu plus tôt, où les Alliés ont gagné. Donc, ça a fait que tout le dynamisme que les Allemands avaient a été freiné avec la guerre. Et Lomé a été occupé de 1914 jusqu'en 1918 ou 1919 par les Anglais. Et après, on a placé le tiers de tout le Togo sous protectorat français. Ça, c'est l'histoire.

Donc, le premier schéma, on peut dire le premier plan (je peux te l'envoyer) c'est en 1913.

Maintenant, les Français ont continué (comme le Togo a été placé sous protectorat français) jusqu'à l'indépendance, eux aussi, pratiquement dans la lignée. Mais ce qui est intéressant, ce premier plan avait donné l'allure d'une ville semi-radio concentrée, avec le boulevard circulaire à l'intérieur. Et beaucoup disaient que ça s'inspirait du centre urbain de la ville de Cologne (c'est ce qui a été dit. Il faut vérifier).

Après ce premier plan directeur, il y a eu un autre en 1969 que le bureau d'études qu'on appelle BEOM (Bureau d'Etudes d'Outre-Mer). Malheureusement, ce document, on n'a pas vu trop sa trace, comment ça a été exécuté... Mais ce qui est intéressant, c'est en 1979, que Technosynésis a eu à faire le troisième schéma, qui est le plan directeur d'urbanisme. C’est disponible aujourd'hui, on peut le consulter (Technosynésis est un bureau italien). Ce bureau a profité pour en faire au total sept (07) schémas ou sept plans directeurs des principales villes du Togo, à savoir Lome, Aneho, kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Les sept principales villes du Togo. Aujourd'hui, on peut voir toutes ces traces.

Principalement pour Lome, c'est là où ça a été très intéressant, et on va revenir sur ce schéma, **il a pris beaucoup d’options.** Et honnêtement, il faut lire entièrement, voir les rapports, voir les propositions que ce schéma a fait. Et c'est là où cette option d'agriculture urbaine est arrivée. Et c'est avec Technosynésis qu’on a parlé d'agriculture urbaine à Lome. Ce schéma, qui a commencé en 1979 et qui a été approuvé en 1981, est en cours, et court même jusqu'à ce jour, puisqu’il y a eu une étude qui a été lancée depuis 2014-2015, dont le schéma est pratiquement fait sur le grand Lome, et qui a été validée, mais qui n'est pas encore approuvée jusqu'à ce jour. C’est ce schéma qui court jusqu’ aujourd’hui, bien sûr qu'on sait que ce schéma est largement dépassé. Le schéma, le grand Lomé a été fait, mais ça a été simplement validé par le service technique depuis 2018. Et on attend son approbation officielle qui traîne, jusqu'à ce jour. Mais ce qui est intéressant à savoir, il y a beaucoup de dispositions qui sont prises au niveau de ce nouveau schéma.

Par rapport à ces documents, il y a eu au total quatre (04). Puisque le dernier document, c'est le schéma du grand Lomé, qui est validé, mais dont le décret, sera éminent.

Disons, le premier, non (on n'était pas né, humour). Le deuxième, nous n'avons pas eu trop de connaissances. Mais le troisième document, qui est celui de Technosynésis, nous n'avons pas participé directement, mais dès que c'est approuvé, j’ai participé à sa mise en œuvre, **beaucoup**. À l'époque, ça coïncidait avec notre arrivée à la direction générale en tant que jeune urbaniste. C'était donc nos toutes première expérience de mettre en œuvre ce schéma. Et nous y avons participé. Nous avons fait surtout les plans d'humanisme de détail de plusieurs secteurs. Donc, de ce schéma le plus reconnu est appelé Lomé 3 (qui a couvert plus de 1000 hectares avec près de 8000 lots).

Voilà ce qu'on peut dire, et qui a mis en place des grandes options, ou certaines options de ce schéma que nous avons essayé d'appliquer et aujourd'hui, c’est disponible. Et quand on vient à Lomé, quand on ne visite pas cette zone, c’est comme on n'y est pas venu.

Je disais tantôt que cette première notion est arrivée avec le schéma directeur du Technosynésis. Selon nous, dans son interprétation, *c’est ce qu'on peut faire comme agriculture dans l'espace urbain d'une ville. Je dis bien dans l'espace urbain d'une ville. Cet espace, que ce soit dans les zones que nous appelons inondables, que ce soit dans les espaces interstitiels, que ce soit même sur la voirie (parce que les gens, parfois, en plus de voie, les gens occupent ça en partie) que ce soit à l'intérieur des différentes parcelles. Tout cela, nous pouvons considérer que c'est ce qu'on peut appeler l'agriculture urbaine.*

Et ce qui est intéressant, c'est que cette agriculture a commencé depuis. Pour ceux qui connaissent bien Lomé, c'est une agriculture de subsistance, on peut dire, et qui aide en principe les foyers. Donc, dans sa définition la plus large, on doit le considérer comme tel : tout ce qui contribue à couvrir l'espace urbain d'éléments que nous appelons agricoles.

Cette notion d'agriculture urbaine, moi, j’en ai eu connaissance avec le schéma directeur de Technosynésis.

Comment le schéma directeur a été fait ? Et il faut dire la vérité, quand on prend le schéma directeur et quand on lit les rapports, il était prévu des voies, à l'époque, de 50 mètres et de part et d’autre 100 mètres pour l'agriculture urbaine. C'est ce que Technosynésis avait prévu (le rapport est là). Et comme j'ai eu à mettre en exécution ou à faire les plans d’urbanisme de détail d'une partie de ce schéma, donc j'ai eu à le voir. Mais aussi, tout ce qui est zone inondable, toute la vallée du Zion était considérée, donc à valoriser par cette agriculture urbaine, sans oublier les plages et tout ce qui est actuellement aux côtés plages et pour certaines zones maraichères. Nous avons plutôt prévu ou du moins décidé de faire 50 mètres de part et d’autre de la voie comme une coulée verte, dans le sens de verdir la vie. Donc, l'idée de cultiver ou de faire de l'agriculture urbaine le long des voies qui ne correspond pas très bien dans nos contextes, on a plutôt orienté vers les 50 mètres de part et d’autre de chaque voie (au lieu de 100 mètres d'emprise. Parce qu'ils avaient prévu les voies de 50 mètres et de part et d'autre de ces 50 mètres ils avaient prévu 100 mètres, pour faire de l'agriculture urbaine. Donc, sur une voie, au lieu de 50 mètres, on a une voie de 250 mètres). Mais cette idée n'a pas accroché (n'a pas pu convaincre) les autorités d'alors. On s’est dit pourquoi faire 100 mètres d'agriculture urbaine ? Le terrain-là va appartenir à qui ? Qui va faire quoi ? Et comment on va aménager ? Donc, à l'époque, nous jeunes urbanistes, quand on est arrivés, on avait donc réfléchi pour dire au lieu de 100 mètres, on a réduit ça à 50 mètres de part et d'autre pour faire plutôt la coulée verte qui doit être plutôt lieu de détente et de promenade. Mais ça aussi, c'est verdir aussi quand même. Une coulée verte de 50 mètres de part et d'autre. Donc, c'est ça qui a été retenu et c'est ce projet qu'on a eu à faire.

Par rapport à cette coulée verte, les plans sont là (je peux te le montrer), au moins le projet est là, mais la réalité aussi est tout autre aujourd'hui sur le terrain. Il faut dire la vérité. Et aussi, aujourd'hui, sur le nouveau schéma, le périmètre défini est clair. C'est pratiquement toute la préfecture qui est prise ou du moins un nouveau périmètre. Là-bas, (il faut dire la vérité) ce qui est défini comme agriculture urbaine ou zone urbaine, c’est la vallée de Zion. Parce qu’on a confirmé ce que l'ancien plan avait demandé et on n'a plus prévu d'autres zones. Par contre, au niveau de la plage, au regard de nous, on a prévu des activités de loisir. Et maintenant, dans les espaces interstitiels, ça dépendra (certains espaces interstitiels) de leur nature qu’il peut couvrir. Mais on remarque aussi que dans la friche urbaine, qui n'est pas encore construite (par exemple, toute la friche urbaine de Lomé 2), les terrains qui sont réservés, les gens pratiquent de facto l'agriculture. On sait que la nature a horreur du vide. Mais le schéma même n'a pas pris des dispositions pour que cette zone soit (?) ...

C'est dans toute la bande de Zion qui couvre au moins une bonne partie (incertitude sur le nombre de kilomètres carrés) qui est prévu pour cette agriculture.

Ça ne peut qu'avoir les deux.

Avantages, c'est-à-dire quand on prend la vallée de Zion, regardez tout ce qu'on peut sortir de là.

[ ] Anecdote : Un collègue Burkinabais me disait que si jamais, eux, au Burkina, ils ont cette vallée, ils l’aurait plutôt valorisée. Au lieu que les gens cherchent à l'occuper (parce que c'est une zone inondable), à y construire sans prendre les dispositions nécessaires, et y devenir simplement des batraciens, parce qu'ils ne peuvent même pas l'habiter. Si jamais ils ont cette bande-là, eux, ils ne souffriront plus jamais de tout ce qui est maraîcher. Ils vont exporter, réexporter, deux fois, trois fois, quatre fois, même plus que ce qu'ils font.

Cela veut dire que ça a beaucoup d'avantages. Et cette agriculture urbaine, nous avons la nature qui nous l’a donné. Et aujourd'hui, je me réjouis d’ailleurs que l'État a commencé à prendre certaines dispositions pour faire la culture (?).

Il y a tout un (?) là-dessus, et ça veut dire que l'État même est conscient (Gaffar cité en référence, comme la personne ressource à approcher pour savoir ce qui y est fait concrètement, et quelle est la zone qui est délimitée pour faire la culture dure).

Vous savez, le problème, au fond, au Togo, il faut dire que c'est toujours le problème du foncier et de la gestion foncière. Le terrain n'appartenant pas à l’État, le terrain appartenant aux individus, la valorisation, la meilleure qu'ils pensent, c'est de faire lotir et de bâtir. Parce que ça renchérit, c'est plus rentable, et ce qui fait qu'on pousse les gens à lotir des zones qu'on ne doit pas lotir. Les zones inondables, comme la vallée du Zion.

J'ai même des films dessus, où de quand le fleuve Zion sort de son lit, ça fait des catastrophes. Je me rappelle très bien, en 2009, la voie de Djagblé a été inondée (devoir de mémoire d’un film, illustrateur, pris par l’interviewer lui-même de façon amatrice). Comme pour dire que ça peut arriver.

Mais aujourd'hui, on continue à forcer un peu la nature sans avoir les moyens nécessaires. Je ne dis pas qu'on ne peut pas construire à certains endroits. Mais cette architecture nécessite un certain savoir-faire. Quand nous faisions le schéma directeur, quand nous sommes arrivés sur cette bande, nous avions remarqué que plus de 25 mille de personnes y étaient installées. Est-ce qu’on peut les chasser ?

Ça va être un problème social difficile. Nous avons dit simplement que cette zone n'est pas habitable. Mais ceux qui veulent l'habiter, ils doivent avoir une dérogation.

Donc, c'est mieux qu'on fasse une agriculture urbaine qui peut nourrir, n'est-ce pas ! Même au niveau des produits maraicher, au niveau des produits de contre-saison (J'appelle les produits de contre-saison l’exemple des maïs frais que les loméens raffolent. Les autres éléments, par exemple il y a aussi ananas …). On peut en faire là-bas. Surtout les produits de contre-saison. Donc, je pense que ça a cet avantage. Le terrain qui n'est pas propice à l'habitation peut être valorisé pour autre chose. C'est un grand avantage. On ne va pas forcer. Malheureusement, on a loti tout ça et les gens continuent par forcer la nature pour habiter et en deux ou trois pluies, ils habitent là-bas à peine 20% ou 30% dans l'année. Alors, cet investissement-là, c'est voué déjà à l'échelle.

Un autre avantage de cette agriculture urbaine, c'est que tout ce qu’on va produire, ça va d'abord nourrir (regardez, tout ce que nous avons comme maraîchers qui viennent depuis le Burkina et autres). Alors, ça peut nourrir, ça peut alimenter et ça peut si c'est bien fait aller au-delà même de tout ce que nous avons et nous aussi, on peut exporter les tomates, les fraises, les haricots verts, les carottes, les choux … qu’on nous vend et que nous raffolons.

Et puis aussi, cette agriculture urbaine, ça ne se limite pas à ça seulement. Il faut voir à l’intérieur de nos différentes parcelles. Je sais bien que comme les Togolais aiment, (ou du moins les Loméens) aiment les parcelles achetées, construire leur propre maison, quand ils arrivent pour occuper plus de l’espace, c’est cette agriculture urbaine qu'ils font, parfois par plaisir (comme pour se dire : j'ai cultivé, j'ai pu produire du maïs chez moi) mais c'est très saisonné comme occupation. Et ça va au-delà de certains fruits même que les gens plantent (des manguiers, des cocotiers …). Sans oublier tous les autres espaces interstitiels que les bonnes femmes aiment (Adémè, etc.) Mais ça, ce sont les avantages. Maintenant, les inconvénients.

Les inconvénients de cette agriculture urbaine, parfois ça dénature l'espace urbain. Ça, il faut dire la vérité. La friche urbaine qui est laissée au niveau de Lomé 2, quand tu prends cette voie, c'est comme tu n'es pas en ville, c'est le maïs qui est là (humour). Ça dénature cet espace.

Alors, comment on doit faire cette articulation avec la ville ? Est-ce que c'est ce type d'agriculture qu'il faut faire pour donner une autre image ? Parce que le désavantage aussi, c'est que ça apporte des moustiques et autres. Donc, il faut réfléchir deux fois avant de faire. Aujourd'hui, ça s'est réduit, mais quand tu viens à Lomé et que tu ne connais pas la ville et que tu prends le boulevard, ce que j'appelle le boulevard Eyadema pour aller vers agoè, tu te poses la question « je suis où là ? » Est-ce que je suis encore en ville ou en campagne ? Ensuite, il y a aussi certains produits qu’on utilise, qu'aujourd'hui, les gens commencent à créer qui sont les produits contre les herbes. Aussi, ça a des conséquences. Ils appellent ça les herbicides (invitation à faire les recherches à ce sujet). Les agriculteurs eux-mêmes, les agronomes, n'aiment pas trop ce type de produit.

Oui, ça parle puisque ma conclusion sur ce sujet, c’est l'effet néfaste de ces produits parfois. D'ailleurs, il y a beaucoup qui vont en parler. Il y a eu une thèse là-dessus (invitation à contacter Mme DIKPONOU qui a fait une thèse sur le sujet). Pour die est-ce que les produits qu’on utilise sont des produits sains ? Aujourd'hui, nous sommes à l'heure du développement durable. Nous sommes

à l'heure du bio et autres. Comment on va faire cette agriculture sans trop dénaturer l’espace ?

Il faut poser ces questions. Donc, quelque part, il faut creuser cela. Et du coup, les agronomes disent qu'on ne doit pas utiliser ci ou ça.

Nous sommes des vieux de la vieille (humour).

Personnellement, j’ai commencé par vivre à Lomé en tant qu'étudiant. J'ai commencé les études universitaires à Lomé en 1975. J'ai été locataire avant d'être propriétaire.

Effectivement, Si je me base sur le schéma directeur qu’on avait fait, c'est dû au problème d'érosion côtière. Vous savez, on a remarqué qu’au niveau de Lomé, il y a certaines parties de la ville, qui subissent près de 1 à 4 ou 5 mètres par an de diminution. L'érosion ronge jusqu'à 1 mètre (ça ce n’est rien), jusqu'à 2 mètres (c'est peut-être visible), parfois 5 mètres par an, voir 10 mètres à certains endroits (c'est beaucoup). Donc, c'est pour protéger d’abord notre côte. Et que toute activité qui va arracher la terre, doit être bien planifiée. C'est pour ça qu'on a dit qu’il faut plutôt faire des installations simple (en exemple tout un hôtel est rentré dans l'eau. Grâce à quoi ? À cause de l'érosion côtière).

Alors, **certains endroits peut-être qui ne seront pas propices** à ces activités ludiques ou de loisirs, peuvent en faire.

Parce que nous n'avons que 44 ou 45 kilomètres de côte, depuis Aflao jusqu'à Aného. C'est très peu. Donc, on ne peut pas dire que tout va être aménagé pour les activités de loisirs. On peut en faire.

Donc par rapport à la légitimité ou la légalité, ça dépendra, je peux nuancer pour dire, de là où on est pour se faire.

Maintenant, il y a autre chose aussi. Quand on voit les permis de construire que nous avons, à l'intérieur de nos cours, est-ce que l'agriculture est permise ? Parce que, n'oubliez pas, il y a aussi le côté négatif avec les plantes qui donnent assez de moustiques… Est-ce que c'est permis ? Tout ça, c'est à la limite de ce qui est autorisé, de ce qui est non autorisé. Il faut voir aussi ce côté. Ce que je peux dire, c’est légitime, ça dépend.

Là, sincèrement, je peux dire non.

La difficulté, moi-même, je suis issu d'un milieu rural. Je sais que toute culture, surtout l'agriculture, c'est toujours très dur. Je peux dire que oui, ce n'est pas facile parce qu'il y a les aléas climatiques qui affectent. Parfois, en ville, on essaie de faire des puits, des motopompes, surtout par rapport aux cultures maraîchères.

Est-ce qu’à partir de là, ils y arrivent à … ? C’est une des interrogations.

Je ne peux pas dire tout de suite que je suis au courant de toutes ces difficultés, mais il faut reconnaître que tout est soumis aux aléas.

Je vais répondre par un exemple.

Je suis sur un document présentement, et à partir de là, nous allons voir si l’on peut tirer vite des conclusions ?

En tant que consultant, je suis sur le schéma directeur de la commune de Kpélé1. Avec les nouveaux découpages, à l'intérieur de ces communes, il y a simplement des zones dites urbaines et des zones rurales. Un schéma directeur doit prendre en compte tous ces éléments, et c'est très important. Je viens de faire l'expérience, on a pris la commune de Kpélé1 qui part d'Akata jusqu'à Gagauvié sur la longueur, et sur la largeur qui balaie les villages de Tutu, de kpémé, etc. C'est un espace que je dirais très grand. Cela nous a amené à considérer l'espace urbain de ces localités, voir en 15-20 ans, comment la ville, la consommation de l'espace, au regard de ce qu'aujourd'hui cette ville ou ce village ou cette localité est ? Aussi de voir par rapport aux activités ce que font les populations eux-mêmes ?

Donc, (pour qui connait cette zone) tu verras qu'entre kpimé, Akata, jusqu’au bord d’entrée de kpélé, il y a toute une zone marécageuse où on fait du riz. **Donc, on a préservé entièrement cette zone**. Et cela nous a poussé d’ailleurs à créer des petites usines agro-industrielles pour l'exploitation, etc... (Ce schéma, si tu veux, je peux te l'envoyer, même si ce n'est pas encore approuvé. Il y a tous les éléments. C'est un document provisoire. On l'a livré depuis août 2020. Et on attend de donner le document définitif). C’est certes un document provisoire, mais ça peut te donner une idée sur ce qu'on a fait.

Alors, la santé ? Oui ! D'abord, sur le plan moral. C'est important parce que ce riz qu'on va produire (localement) est bon. C’est sain à consommer. J’ai oublié d’en parler, nous avons prévu des zones agricoles dans le schéma. Faut-il considérer ces zones agricoles comme de l'agriculture urbaine ? Ou c'est des zones agricoles normales ? Voilà cette question, je peux te la reposer pour que tu réfléchisses. Parce que nous, quand nous avons fait ce schéma sur tout ce périmètre, on ne peut pas faire simplement d'extension de ces localités en ville. Non, la commune est rurale et urbaine. Nous avons défini les zones rurales avec l’agriculture rurale et les zones urbaine avec l’agriculture urbaine. Donc, ce schéma qu'on a fait démontre qu'on peut lier et surtout que la configuration aujourd'hui des différentes communes du Togo le prévoit.

Et aujourd'hui, on a lancé six schémas directeurs, pas pour les villes, mais pour les communes qui ne sont ni rurales ni urbaines, mais qui ont à la fois des zones mixtes. Je tenais à le dire pour compléter le bienfait de l'agriculture.

Maintenant, quand on arrive à la santé, est-ce qu'on peut les lier ?

Oui ! La santé en dépend beaucoup. Si on fait bien cette agriculture urbaine en bio, il n'y a pas de problème. Mais lorsqu’on n'articule pas bien cette agriculture urbaine avec l'espace urbain, il faut voir tout ce qui peut en sortir.

Ça ne peut que nuire à l'individu, aux citoyens. Voilà ce que je peux dire. Maintenant, comment doit-on résoudre le problème ? Faut-il faire des forêts ? que faut-il faire ? C'est à nous, spécialistes, de réfléchir là-dessus. Peut-être ça peut être un autre sujet sur lequel nous allons discuter.

Absolument. Il à son rôle à y jouer, le schéma directeur qu’on vient de faire en dit long, nous avons lancé six schémas. Nous voyons qu’aujourd'hui nous devons articuler les zones rurales et les zones urbaines. Il faut savoir le définir, parce que nous ne pouvons pas tout noter comme si nous sommes en train de noter toute la ville de Lomé.

Oui ! Ce que nous avons aujourd'hui et qui est le plus actualisé, c'est le schéma. Tout ce qu'on a produit sur le schéma, malheureusement, c'est validé. Ce n'est pas encore approuvé. Mais au moment où la cellule technique l'a validé, ça tient mieux. Comme quoi, beaucoup en parlent. Donc, ces différents documents, on les a et pouvons le mettre à votre disposition pour l'étude que vous êtes en train de faire.

Merci beaucoup. Nous sommes arrivés à la fin de l'interview. Merci beaucoup d'avoir accepté y participer. Et merci pour les informations précieuses, toutes les contributions que vous avez faites à cette recherche. Et on espère que ça va aboutir à de très beaux résultats qu'on partagera bien sûr avec vous.

Les questionnaires sont un peu techniques et si ça donc il faut le diluer un peu. Parce que toutes les questions sont… Maintenant la question de la santé on ne perçoit pas ça, je ne sais pas comment il faut voir, … Est ce que est ce que ça ne va pas être diviser ? Est-ce que l’agriculture urbaine a …

La relation entre la santé et l’agriculture urbaine on ne le …